

des soins de longue durée

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée **District de London**

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée 130, avenue

Dufferin, 4^e étage

London (Ontario) N6A 5R2

Téléphone : 800 663-3775

Rapport public original

Date de publication du rapport : 25 novembre 2024

Numéro d'inspection : 2024-1539-0003

Type d'inspection :

Plainte

Système de rapport d'incidents critiques

Suivi

Titulaire de permis : La Corporation de la ville de London

Foyer de soins de longue durée et ville : Dearness Home for Senior Citizens,
London

RÉSUMÉ DE L'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur le site aux dates suivantes : 19, 21 et 22 novembre 2024

L'inspection a eu lieu hors site à la date suivante : Le 20 novembre 2024

Les admissions suivantes ont été inspectées :

- Registre : N° 00127918 - Plainte liée à la prévention des mauvais traitements et de la négligence.
- Registre : N° 00127930 - CIS n° 514-000014-24 lié à la prévention des mauvais traitements et de la négligence.
- Registre : N° 00129010 - N° de suivi : 1 - Ordre de conformité de l'inspection n° 001/2024_1539_0002, lié à la LRSLD, 2021 - art. 5, Foyer sûr et sécuritaire, avec une date d'échéance de conformité du 15 novembre 2024.

Ordres de conformité délivrés antérieurement

des soins de longue durée

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée **District de London**

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée 130, avenue

Dufferin, 4^e étage

London (Ontario) N6A 5R2

Téléphone : 800 663-3775

L'inspection a établi la conformité à l'ordre ou aux ordres de conformité suivants
délivrés antérieurement :

Ordre n° 001 de l'inspection n° 2024-1539-0002 liée à la LRSLD, 2021, article 5

Les **protocoles d'inspection suivants** ont été utilisés au cours de cette inspection :

Foyer sûr et sécurisé

Prévention et contrôle de l'infection

Prévention de la violence et de la négligence

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

Au cours de cette inspection, les inspecteurs ont fait des observations pertinentes, examiné les dossiers et mené des entrevues, le cas échéant. Il n'y a eu aucune constatation de non-conformité.